

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2021

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE et SCIENCES POLITIQUES

JOUR 1

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Répartition des points

Dissertation	10 points
Étude critique	10 points

**Le candidat traitera un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2
ET une étude critique de document(s) au choix parmi les études 1 et 2.**

Il précisera sur la copie les numéros de sujets choisis pour la dissertation et l'étude critique de document(s).

Dissertation 1

Quels rôles jouent les acteurs internationaux (étatiques ou non) dans les conflits et les tentatives d'établir la paix au Moyen-Orient ?

Dissertation 2

Quels sont les enjeux de la protection de l'environnement ?

**Le candidat traitera une étude critique de document(s)
au choix parmi les études 1 et 2.**

Étude critique de document(s) 1 : Les enjeux du patrimoine

En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez l'importance du patrimoine à différentes échelles.

Document

Ahmad Al Faqi Al Mahdi a été reconnu coupable de crime de guerre par la Cour pénale internationale pour avoir participé à la destruction, en 2012, de dix monuments religieux et historiques à Tombouctou.

Vous avez reconnu votre responsabilité dans l'attaque et la destruction de neuf mausolées et d'une partie de la mosquée Sidi Yahia à Tombouctou en 2012, attaques que vous avez vous-même organisées et dirigées. À quel titre avez-vous agi et pour quelles raisons ?

J'étais alors à la tête de la Hesba, l'une des quatre structures administratives du groupe Ansar Dine, associé à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), qui avait occupé le nord du Mali en 2012 et avait installé son quartier général à Tombouctou en avril, après avoir chassé les combattants du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA¹).

Il revenait à la Hesba, dont la mission est de « promouvoir la vertu et prévenir le vice », de combattre tous les actes qui contreviennent aux préceptes de l'islam, selon la vision de ce mouvement. Les mausolées de Tombouctou étaient considérés comme l'incarnation de tels actes pour deux motifs : d'abord la manière dont les fidèles pratiquaient la prière jugée impie, ensuite l'existence de bâtiments édifiés au-dessus des tombeaux. Une fois la décision de détruire les mausolées prise par le commandement, j'ai reçu ordre de l'appliquer avec les troupes placées sous mon autorité. Je me suis exécuté avec rigueur, comme je l'ai toujours fait dans mon travail.

Qui a pris la décision de la destruction ? L'aviez-vous approuvée ?

Il était de mon devoir, dans le cadre de ma fonction, de combattre les pratiques considérées comme contraires aux préceptes de l'islam. Je contrôlais moi-même, avec mes soldats, les comportements de la population. Je me rendais régulièrement dans les mausolées, je dispensais explications et conseils. Je donnais aussi des cours à la radio locale... L'ordre de destruction est arrivé d'en haut, du commandant d'Ansar Dine, Iyad Ag Ghali, qui a pris cette décision sous l'influence de son entourage, notamment des conseillers d'AQMI. L'objectif de ces groupes est d'imposer à la population leur idéologie, issue de la doctrine wahabite. Stratégiquement, Al-Qaïda

¹ MNLA : organisation politique et militaire majoritairement touarègue, dont le but est l'indépendance de l'Azawad, un territoire au Nord du Mali.

cherche à s'illustrer par des actions spectaculaires pour gagner de nouveaux adeptes et apporter aux parties qui la soutiennent, la preuve de son zèle et de son efficacité. Lors de la séance de concertation qui a abouti à la décision de destruction, je m'étais exprimé ouvertement sur le fait qu'une telle action n'était pas appropriée, puisqu'elle pouvait générer des dommages plus importants que les bienfaits recherchés. [...]

En passant à l'acte, avez-vous été gagné par le doute ? Qu'aviez-vous à l'esprit ?

Je me considérais comme un maillon de la chaîne administrative et estimais que les conséquences devaient être assumées par ceux qui avaient pris la décision et donné les ordres. Je savais pertinemment que si je n'accomplissais pas les ordres, je serais renvoyé. Je ne recevais pas de salaire, mais le groupe subvenait à tous les besoins de ma famille.

Cependant, j'avais conscience de ce que ressentait la population. Je connaissais pertinemment le caractère historique et sacré de ces lieux. [...]

Vous avez présenté des excuses aux habitants de Tombouctou, aux citoyens maliens, aux descendants des saints. La reconnaissance des faits et les regrets sont-ils suffisants pour obtenir leur pardon ?

Certainement pas. Ma repentance est une démarche personnelle que je porte au fond de mon cœur, mais je ne pourrai prouver ma sincérité qu'en accomplissant des actes de réparation, à ma sortie de prison. L'Unesco a assuré la reconstruction des mausolées. C'est un travail remarquable. Mais restaurer la confiance demande plus de temps que de reconstruire les mausolées. J'ai porté préjudice à l'ensemble de la population dans toutes ses composantes – peul, songhaï, touareg et arabe²². [...]

Lors de son procès à la CPI, le 27 septembre 2016, Ahmad Al Mahdi a lancé un appel « à tous les musulmans du monde, de ne jamais commettre ce genre d'action dont les conséquences sont terribles, qui n'ont aucune justification et ne peuvent engendrer aucun bénéfice ».

Source : « Ahmad Al Faqi Al Mahdi : « Je plaide coupable » », entretien réalisé par Anissa Barrak, *Le Courrier de l'Unesco*, octobre-décembre 2017

² Les Peuls, Songhaïs, Touaregs et Arabes sont des composantes de la population malienne.

Étude critique de document(s) 2 : La doctrine militaire française concernant le cyberspace

En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que le cyberspace est conflictuel et expliquez comment la France répond à ces menaces.

Document

Rédigés à la demande du président de la République, les Livres blancs sur la Défense et la sécurité nationale fixent les orientations stratégiques de la France. Quatre Livres blancs ont été rédigés entre 1972 et 2020.

Les systèmes d'information sont désormais une donnée constitutive de nos sociétés. Au-delà des facilités considérables qu'elle apporte, l'interconnexion des systèmes d'information est une source de vulnérabilités nouvelles. Déjà identifiés dans le précédent Livre blanc, les menaces et les risques induits par l'expansion généralisée du cyberspace ont été confirmés, qu'il s'agisse d'atteintes à des systèmes résultant d'actes intentionnels ou de ruptures accidentelles mettant en cause le fonctionnement d'une infrastructure numérique critique.

Le développement rapide des infrastructures numériques ne s'est pas toujours accompagné d'un effort parallèle de protection, de sorte que les agressions de nature cybernétique sont relativement faciles à mettre en œuvre et peu coûteuses. Leur furtivité complique l'identification de leurs auteurs qui peuvent être aussi bien étatiques que non-étatiques. Les agressions les plus sophistiquées requièrent néanmoins une organisation complexe. Une attaque d'envergure contre une infrastructure numérique repose sur une connaissance détaillée de la cible visée, connaissance qui peut s'acquérir par des attaques préalables de moindre ampleur destinées à tester la cible, ou par des renseignements obtenus par d'autres moyens.

Les menaces qui se développent dans le cyberspace sont de plusieurs ordres. Au plus bas niveau, elles sont une forme nouvelle de criminalité, qui ne relève pas spécifiquement de la sécurité nationale : vol d'informations personnelles à des fins de chantage ou de détournements de fonds, usurpation d'identité, trafic de produits prohibés, etc. Relèvent en revanche de la sécurité nationale les tentatives de pénétration de réseaux numériques à des fins d'espionnage, qu'elles visent les systèmes d'information de l'État ou ceux des entreprises. Une attaque visant la destruction ou la prise de contrôle à distance de systèmes informatisés commandant le fonctionnement d'infrastructures d'importance vitale, de systèmes de gestion automatisés d'outils industriels potentiellement dangereux, voire de systèmes d'armes ou de capacités militaires stratégiques pourrait ainsi avoir de graves conséquences.

Le cyberspace est donc désormais un champ de confrontation à part entière. La possibilité, envisagée par le précédent Livre blanc, d'une attaque informatique majeure contre les systèmes d'information nationaux dans un scénario de guerre informatique constitue, pour la France et ses partenaires européens, une menace de première importance.

Source : Livre blanc sur la défense et sur la sécurité nationale, 2013